

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

"Le Petit Prince"

PROJET EDUCATIF

A-Les souhaits des membres de l'association et de l'équipe d'animation :

Rendre l'enfant responsable et respectueux de son environnement naturel, des animaux.
Respect de leur rythme de vie avec immersion progressive.
Développer leur autonomie.
Se prendre en charge, être plus responsable.
Apprentissage de la vie en collectivité.

L'association de parents
souhaite :

- Des activités artistiques- manuelles- corporelles- sportives.
- Des activités de pleine nature, de découverte, d'initiation à la culture scientifique.
- Propositions d'activités qui favorisent l'activité ludique et de détente.
- Les parents, peuvent s'associer aux animateurs pour l'animation ou l'accompagnement.

Un enfant a besoin de repos, de bonne nourriture, de soleil, de grand air, de sécurité, de calme et ceci est inséparable du besoin d'activités.

L'enfant a besoin d'activités pour qu'il puisse se développer normalement.

Vie physique : grands jeux, grand air, grand espace, promenade..., mais également des travaux manuels.

Vie sociale : active basée sur des rapports entre des camarades nouveaux. La vie en groupe demande une participation active de tous.

Liberté d'expression : possibilité d'une expression plus large, plus personnelle, sera donnée à l'enfant. Le dessin, le chant, les danses, les arts plastiques prennent une place importante.

Le jeu est important mais ce n'est qu'un aspect de la réalité de l'activité enfantine qui englobe le travail effectué dans un atelier.

B-Les moyens existants :

A-Les locaux :

Pour les mercredis nous disposons :

- Du bâtiment communal construit en 2011 pour l'accueil de loisirs (salle d'accueil, bureau, 3 salles d'activités, salle de sieste, cantine, réserve de stockage) avec sanitaires adaptés.
- D'un jardin
- De la cour de la maternelle
- Du préau de l'école, qui possède lui aussi un point d'eau ainsi que des toilettes et w c adaptés.
- De la "Maison Pour Tous" avec frigo / point d'eau / toilettes /estrade (salle plus sombre pour diaporamas -boom- fête et autres activités lorsque les groupes sont plus nombreux).
- Du dortoir de la maternelle.
- De la salle polyvalente
- D'une cour- d'un stade- d'un mur de Pala- d'une place de la Musique- d'un bois....

B-Moyens humains :

Ils sont différents entre le mercredi et les vacances mais tiennent toujours compte de la réglementation D.D.C.S en vigueur.

Personnel permanent :

- B. A. F. D : Directrice –Animatrice (1)
- B.A.F.D. : Adjointe de Direction – Animatrice (1)
- Animateurs B. A. F. A (3)
- Animatrice stagiaire B. A. F. A (aléatoire)

Aux vacances, l'équipe est plus importante avec d'autres animateurs (BAFA, stagiaires, personnel sans qualification...) plus des parents bénévoles en supplément de l'effectif.

C-Matériel divers :

Grâce aux budgets d'équipement, le centre de loisirs a pu s'équiper progressivement en jeux, jeux extérieurs, matériel de psychomotricité, matériel plus spécifique... Acheter du mobilier pour ranger mais aussi pour aménager des espaces spécifiques pour les enfants (fauteuils, bibliothèque, T.V, magnétoscope, meubles, hifi, ordinateurs...les ordinateurs achetés en commun avec l'école sont utilisés par eux-mêmes et par le centre.)

- Appareil photo.
- Poste CD + Petite chaîne + spots couleurs.
- Jeux extérieurs : Trampoline-Ballons sauteurs- pédago- Skis de coordination-
Planche d'équilibre- Tapis de gym- Ensemble de psychomotricité-
-T.V- Magnétoscope+ 6 vélos en bois prêtés par l'école
- Accès à la photocopieuse pour les associations.
- Téléphone.
- Moyens de transport : Bus, voiture des parents (pour accompagnements du mercredi exceptionnellement mais souscription d'une assurance)
- Livres bibliothèque départementale de prêts pour les enfants.
- Adhésion Ludothèque AGATHE pour jeux et malles.

D-Moyens financiers :

- Prestation de service CAF-MSA.
- Prix de journée famille
- Subvention de financement des mairies.
- **Pour investissement** : CAF+ Mairies + Fonds propres.

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

1) Respect du rythme de la vie :

- Accueil échelonné : accueil possible jusqu'à 09h00
- Collation vers 9h30. Certains enfants ne déjeunent pas et ne pourraient attendre le repas de midi. Alors nous proposons plutôt des laitages ou des fruits et compotes pour un bon équilibre alimentaire en fonction du repas servi par le prestataire qui fournit les repas.
- Activités: le temps des activités est adapté à l'âge des enfants- Pour le groupe 1: les activités seront plus courtes, les coins jeux seront utilisés plus fréquemment et sont donc bien garnis (dînettes- voitures - poupées- cuisinettes- coiffeuse)
- Goûter vers 16h15 avec boisson à volonté (sirop ou jus de fruits).
- Sieste pour les petits à partir de 13h00.

Tous les enfants ont la possibilité de se reposer soit au dortoir soit dans les coins aménagés à cet effet ..

2) Développer leur autonomie / Être responsable...

- Implication des enfants dans le choix des activités surtout depuis que nous ouvrons le mercredi. Nous avons abandonné le système de forum d'enfants à l'école pour les propositions d'activités car nous sommes sur plusieurs villages. Faire des propositions, des modifications dans le planning sont toujours possibles.
- Être responsable de leurs affaires personnelles: cintres ou patères sont à leur disposition dans les différents locaux occupés.
- Préparer les mini-camps (activité accessoire ou mini séjours): choisir le menu, faire la liste des aliments, préparer la vaisselle, noter sur les fiches dans les malles le matériel sorti et rentré, prévoir les tentes (faire les répartitions)...
- Prendre en charge la préparation des repas et les différentes tâches pendant les mini-camps par équipe avec un des deux animateurs.
- Aider à la mise de table, au débarrassage à midi à la cantine.
- Penser aux pauses goûter, collation et l'organiser avec les animateurs.
- Gestion du coin bibliothèque, jeux par les enfants, rangement pris en charge et géré par ces derniers.
- Enfants qui notent les infos (activités, goûters, repas) sur les panneaux dès le matin à tour de rôle en fonction de leurs arrivées.
- Activités: Elles ne sont pas obligatoires mais une activité commencée doit être achevée.
- Après chaque activité, les enfants prennent part au rangement du matériel et au nettoyage (des pinces utilisées pour la peinture par exemple)

-Respect du matériel.

-Respect des locaux: Aider à vider poubelle, passer un coup de balai. Certaines activités sont prévues à l'extérieur lorsqu'elles sont trop salissantes.

-Responsable de son hygiène : lavage des mains en fin d'activités, avant d'aller à table...

3) **Rendre l'enfant responsable et respectueux de son environnement naturel:**

-Activités variées (promenade en forêt, activités avec animaux, grands jeux en extérieur)

4) **Socialisation et Apprentissage de la vie en collectivité:**

-Instituer une relation authentique pour acquérir une ouverture d'esprit sur l'environnement humain.

-Prendre part à l'écrit aux règles de vie et les présenter oralement en début de semaine aux nouveaux enfants.

-Entrer en contact avec les autres sans passer par l'agression verbale ou physique, reprendre les insultes, les gros mots. Les animateurs doivent montrer l'exemple.

-Repas/Goûter:moment de détente, convivial, choix des copains ou copines à table. Ce temps doit rester un moment calme où sont recueillies les idées et suggestions.

-prendre plaisir à partager des moments intenses (spectacles, repas, grands jeux, pique-nique...)

C-Fonctionnement du centre de loisirs

L'ouverture du centre les mercredis a été envisagée suite à une enquête réalisée auprès des familles en juin 2001.

Après discussion au cours d'une réunion fin septembre 2001, la décision a été prise d'ouvrir, et a permis d'établir ce projet éducatif de notre structure pour cette extension.

Le but est de promouvoir les moyens de développer la construction de la personnalité de l'enfant en complémentarité de la famille et de l'école.

Notre centre se veut être un lieu répondant aux besoins des enfants et des familles, un lieu d'échange, de contact, d'ouverture autant dans son organisation interne que dans ses rapports avec les milieux associatifs, sportifs et locaux.

Pendant les vacances, l'ALSH organise occasionnellement des activités accessoires (séjours courts, mini-camps)

D-Règlement du Centre de Loisirs Sans Hébergement pour les mercredis et les vacances :

Le centre de loisirs est ouvert aux enfants, aux parents ou toutes autres personnes possédant une procuration parentale. Il est organisé dans les locaux de la commune d'Uzein , mais accueille non seulement les enfants du canton du Pont Long à savoir: **BEYRIE EN BEARN-BOUGARBER-CAUBIOS-LOOS-MOMAS et UZEIN** mais aussi les autres communes sur une base tarifaire différente.

– Jours d'inscription

1-Pour le mercredi, une permanence d'inscription est assurée le mardi de 9h à 16h30 dans nos locaux : il est possible de laisser un message sur notre messagerie jusqu'au mardi matin 10h00.

2-Les enfants ne sont pas autorisés à s'inscrire seul.

3-Pour les vacances, des temps de permanences supplémentaires sont indiqués sur les plannings.

– Dossier complet :

Lorsque le dossier est rempli (Fiche d'Identification, fiche sanitaire, Autorisation Parentale) l'enfant est alors inscrit au centre de loisirs. (**joindre un justificatif d'assurance extrascolaire**)

L'inscription de l'enfant est prévue d'avance pour les mercredi de chaque mois, ce qui facilitera l'établissement du planning des animateurs.

- Enfants accueillis et Limitation des places :

La réglementation en vigueur nous autorise une capacité de 50 enfants maximum aux petites vacances et sur l'été. Cette limitation nécessite l'instauration d'un système de réservation permettant d'établir un prévisionnel.

Le mercredi le maximum est de 28 enfants pour 3 personnes au vues des âges.

Les tranches d'âges sont les suivantes (3/5 ans), (6/7 ans) et (8/12 ans)

Les périodes de fréquentation restent fermes après le paiement.

Un remboursement n'est possible que sur présentation d'un certificat médical.

Nous demandons également de nous prévenir pour toute annulation ou inscription supplémentaire avant le mardi 10h00, afin de passer les commandes des repas au prestataire qui livre les repas.

- Horaires et sécurité :

La garderie sera assurée de 7H30 à 8H30 et de 17H30 à 18H30. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte et récupérés par un adulte.

Pour l'accueil du mercredi : garderie de 7H30 à 8H30, et l'après-midi de 13H00 jusqu'à 13h30.

Tous les enfants inscrits doivent arriver au plus tard à 9h00 et pourront être récupérer à partir de 17h00.

Au niveau des horaires, des cas particuliers peuvent s'envisager mais les membres de l'Association et la Directrice doivent donner leur accord, ceci dans un souci d'organiser au mieux la mise en place des activités.

L'accès à des enfants extérieurs au Centre de loisirs est interdit dans les espaces mis à disposition du centre pendant son fonctionnement, selon les Directives de Monsieur le Maire d'Uzein.

- Responsabilité :

La responsabilité de la structure n'est engagée que pendant les heures d'ouverture au public et vis à vis des usagers.

Les animateurs pourront interdire toute action qu'ils jugeront dangereuse pour l'enfant.

Tarifs :

Les tarifs sont revus chaque année en conseil d'administration.

CARTE D'ADHESION : 12 euros (1 carte par famille due et valable du 01/01 au 31/12)

Journées enfants communes du Pont Long	14 euros	½ Journées	7 euros
		½ Journées + repas	10 euros
Journées enfants hors canton du Pont Long	19,50 euros	½ Journées	10, 50 euros
		½ Journées + repas	13,50 euros